

Service de la sécurité civile et militaire

Division Protection civile

Gollion
Case postale 80
1305 Penthalaz

DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCI

45

Service responsable				nombre d'exemplaires requis : 2				
Département de Division Protecti	la jeunesse, de l'e on civile – Gollion -	nvironnement e - Case postale	et de la séc 80, 1305 f	eurité, Service Penthalaz, Tél	de la s . 021 3	écurité c 16 51 00	ivile et milit	aire,
PCi Régior Adm. N° con	Nyan 5724			N° PCi N° CAM			J51	
1. A REMPLI	IR PAR LE MANI	DATAIRE						
Commune : District : Adresse : rue et Coordonnées gé N° de parcelle :		Nyon Chemin de la 2506700 / 113	Barillette 2: 37250)				
NPA / localité :	Ch. Martayaux 3 1260 Nyon		Té		•••••			
Adresse :	Ch. Martavaux 3 1260.Nyon	*****************	Té	L:				
Nature des trav	aux							
Construction	nouvelle	Autres						*******
Nombre de plac	es protégées obl	gatoires (art.	70 OPCi)					
Pièces habitable	s: 12	************	Hôpitaux	, homes				
	otégées obligatoiı							
Cette contribution	de remplacement se struire, *Selon la direc	ra facturée par le	e Service de	la sécurité civil	e et mili	taire 31 jo	ours après l'e	émission
A facturer à :	🗖 propriéta	ire		promettant-ad	cquére	Jr		
Remarques :								

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCi) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéa 1 LPPCi.



Service de la sécurité civile et militaire — Division Protection civile **Questionnaire particulier 45**

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

LC mandata	ine soussigne certille que les	s elements u a	ppreciation remis s	ont conformes a la realite.
Defe	30.09.2024			HOGS S.A. Entropriso Généralo du Bătimoni
Date:			bre et signature :	1927 CAROUGE (17)
Les propriés abri obligato	taire et promettant-acquére ire et s'engagent à verser la	eur (si existant) soussignés sollicit	tent une dispense de construire un
3		oona ibadon ex	agee.	
Propriétaire	: date: 30.3. 2024	Tim	bre et signature .	h
Promettant- Acquéreur :	date 3. 3. 20L	-(Tim	bre et signature	15
				V 2
2. PREAV	IS DES AUTORITES		- 0	
Date: .36	2.03.24 Autorité com	mmunale :	OFF District Nyor	Admis Admis avec remarques Refusé
Date : 30	03.24 cd	dt ORPC*:	ORPC District Nyo	Admis
*Organisatio	n régionale de protection civi	ile	o a bibalotinyo	Refusé
				•
rtemarques .				***************************************
	***************************************			***************************************
NB : En cas deuxièn	de délégation de compétenc ne signature la position de l'A	ce à l'ORPC, le Autorité commu	commandant voud	lra bien confirmer par une
En applicatio	n de la législation. la décisio	on devra être no et d'un recours	otifiée par la Munici	palité au propriétaire dans le à compter de sa notification au rt 15, 1014 Lausanne.
3. DETER	MINATION CANTONALE	E	Valorisation selo	n directives du 1 ^{er} septembre 2022
	Places protégées x Fr 8	800 Total	rachat places pro	tégées : Fr
Remarques :				
		••••••		••••••
		••••••		
□ Places pro □ Accepté A	SANS contribution de remplac otégées attribuées à l'abri ré NEC contribution de remplac érable à la réception de l'abri	euni construit, D	0A n°ੁ	
Reçu le :	Т	raité le :		Signature :
Ce formulaire	peut être obtenu directeme	nt sur le site In	ternet de la CAMA	C (http://www.camac.vd.ch/)
1	Service de la sécurité civile et militai	ire		